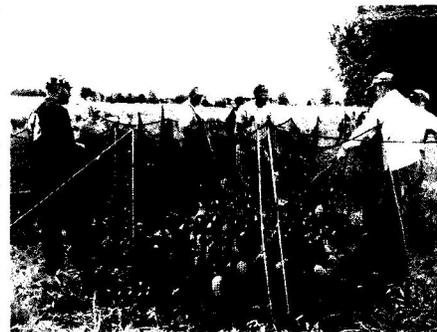


Une modification réglementaire longtemps attendue

Le Service canadien de la faune propose d'augmenter le nombre maximum d'oiseaux à posséder de deux à trois fois la limite de prises par jour pour toutes les espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier dont le nombre maximum d'oiseaux à posséder n'est pas encore égal ou supérieur à trois fois la limite quotidienne (à l'exception du Canard noir, de la Sarcelle à ailes bleues et du Garrot d'Islande). Ce changement vise à augmenter les chances des chasseurs qui, autrement, pourraient devoir cesser de chasser ou donner leurs oiseaux pour continuer à chasser après à peine deux jours.

Statistiques sur le bagage des Bernaches

L'équipe de bénévoles ainsi que les scientifiques ont effectué 22 captures vs 15 en 2009. Ils ont bagué un peu plus d'oiseaux (1559 vs 1416) incluant 19 bagues remplacées versus 30 l'an passé. Les oiseaux bagués sont 1147 jeunes et 412 AHY (888 et 528, respectivement en 2009). Donc, plus de jeunes et un peu moins d'adultes. Ils ont recapturé presque le même nombre d'AHY (603 vs 592) et ont posé un peu moins de colliers (264 vs 326). Un seul revenant (bagué dans l'État de NY) a été identifié comparativement à 15 l'an dernier. L'équipe a capturé à nouveau et lu des étiquettes de palmure sur 418 juvéniles ce qui représente 50 % des étiquettes posées ce printemps, un total identique à l'an passé. Par contre, une plus faible proportion de jeunes capturés avait une étiquette (36 % vs 49 %) possiblement parce qu'un peu moins d'oisons (850 vs 950) avaient été marqués; en plus, il y a de plus en plus d'oiseaux qui nichent sur des îles où les nids ne sont pas visités. Pour les jeunes, on a un rapport des sexes (F:M) de 1.36 :1 vs 1.02:1 pour l'ensemble de nos données avant 2010 ce qui suggère des problèmes de sexage. Merci à tous les participants pour vos efforts et votre bon travail.



Source : Jean-François Giroux, Département des sciences biologiques de l'UQAM

Invitation à la relève 2011

C'est avec plaisir que Le Regroupement des sauvaginiers du lac Saint-Pierre, en collaboration avec Héritage Faune et la fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, offre encore cette année aux jeunes de 12 à 18 ans et aux dames un programme d'initiation à la chasse et à la pêche. Ce programme, nommé Relève 2011, a pour but de favoriser la relève à la chasse à la sauvagine et à la pêche. L'activité inclut tir aux pigeons d'argile avec instructeur et pêche avec guide. Les armes, les munitions, les pigeons, les cannes à pêche, les collations et le dîner sont fournis.



Samedi 11 juin : Tir aux pigeons d'argile et pêche.
Heure : De 8 h 00 à 17 h 00
Lieu : Club de la Landeroche à Baie-du-Febvre.
Pour information : François Bergeron 450-742-7260

800 000 \$ investis pour restaurer la Commune de Baie-du-Febvre

Le territoire de la Commune de Baie-du-Febvre a été aménagé au début des années 1990 par Canards Illimités Canada (CIC). Le concept d'aménagement original comprenait la création d'un marais permanent (segment 1), d'un réseau de rigoles et de planches rondes (segments 2 et 3) et de fossés piscicoles (segment 4). Les principaux objectifs fauniques étaient associés à la sauvagine pour les segments 1, 2 et 3 tandis que le segment 4 servait d'aménagement de compensation pour la faune ichthyenne.

Avec les années, certains segments se sont détériorés et ne rencontraient plus leurs objectifs fauniques. Le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), de concert avec Canards Illimités Canada (CIC), a réévalué tout le complexe d'aménagement faunique afin de proposer diverses solutions novatrices répondant aux problèmes d'apport de sédiments et de colonisation par la végétation émergente ce qui les a amenés 800 000 \$ de 2008 à 2010. Basé sur une approche de libre circulation du poisson, le nouveau concept d'aménagement faunique optimise l'utilisation des diverses infrastructures présentes telles que le banc d'emprunt, le canal exutoire et les rigoles. En plus de solutionner les problèmes de sédimentation et de densité de la végétation émergente, ces infrastructures seront réaménagées de manière à répondre aux exigences d'aménagement de l'habitat de la faune ichthyenne, plus particulièrement pour les frayeurs hâtifs. La création de canaux et d'étangs piscicoles jumelés à la mise en place d'un nouveau marais permanent viendront compléter la diversification de l'aménagement faunique.

Le projet de restauration de la Commune de Baie-du-Febvre a visé plusieurs objectifs généraux, dont voici les principaux :

▶ préserver les habitats fauniques existants;

▶ améliorer, par des aménagements et des mesures de gestion, l'utilisation du milieu par la faune en offrant un habitat de qualité pour les poissons, plus particulièrement les frayeurs hâtifs (reproduction et alevinage), et pour la sauvagine (migration, nidification, répartition des couples, élevage des couvées et mue);

▶ favoriser une plus grande biodiversité et prolonger la période d'utilisation du site par la faune;

▶ offrir un habitat de qualité pour les espèces fauniques utilisatrices des milieux humides (amphibiens, reptiles, oiseaux aquatiques, mammifères et invertébrés);

Le nouveau concept d'aménagement faunique du projet de la Commune de Baie-du-Febvre consiste principalement à :

▶ reprofiler le banc d'emprunt, situé à l'extérieur du marais permanent (segment 1), le canal exutoire et les rigoles du segment 3, afin de répondre aux exigences des poissons, plus particulièrement pour les frayeurs hâtifs;

▶ mettre en place des ouvrages de contrôle de niveau d'eau permettant de prolonger la période d'inondation dans les différents segments et d'assurer la libre circulation des poissons;

▶ réaménager le segment 2 en marais permanent pour la sauvagine et les autres espèces utilisatrices;

▶ créer des étangs piscicoles en lien avec le banc d'emprunt et le réseau d'étangs existants aménagés dans le cadre du Fond de restauration pour l'habitat du poisson (FRHAP), afin d'augmenter la superficie d'habitat disponible pour les poissons et la sauvagine.

Le lot touché par l'aménagement est la propriété de la Corporation de la Commune de Baie-du-Febvre. La région du lac Saint-Pierre est une composante majeure de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. Le territoire de Baie-du-Febvre, situé en milieu agricole et dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre, présente un fort potentiel faunique. En effet, le secteur accueille des milliers d'oiseaux migrateurs.

Source : Patrick Harbour, Canards Illimités Canada

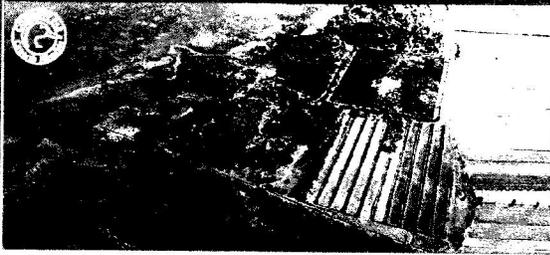
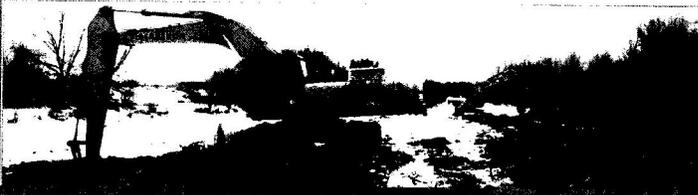


COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE

DESCRIPTION DU MILIEU :

Le secteur constitue l'une des plus importantes haltes migratoires de tout le fleuve Saint-Laurent pour la bernache du Canada, la grande oie des neiges et les canards barboteurs. En période de crue, le territoire est utilisé comme site de fraie, d'alevinage et d'alimentation par une vingtaine d'espèces de poissons. Outre la sauvagine, le territoire est fréquenté par de nombreuses autres espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles. Le territoire est composé d'une végétation caractéristique des milieux humides soumis aux inondations printanières. On y retrouve, entre autres, des érabières argentées formant les marécages arborescents, des marécages arbustifs, des prairies humides et des marais profonds et peu profonds.

Le site de la Commune de Baie-du-Febvre, d'une superficie de 326 hectares, a été aménagé par Canards Illimités (CI) en 1992 pour améliorer l'habitat de la sauvagine. Le concept d'origine comprenait la création d'un marais permanent (segment 1), d'un réseau de rigoles et de planches rondes (segments 2 et 3) et de fossés piscicoles (segment 4).



DESCRIPTION DU PROJET :

Avec les années, les aménagements se sont détériorés en raison de l'apport de sédiments et la colonisation par la végétation émergente. Le nouveau concept d'aménagement faunique est basé sur une approche de la libre circulation du poisson tout en améliorant l'habitat pour la sauvagine de manière à optimiser et à prolonger la période d'utilisation du site par la faune.

Les travaux de restauration ont consisté à reprofiler le banc d'emprunt et le canal exutoire, à mettre en place de nouveaux ouvrages de contrôle du niveau d'eau, à aménager un nouveau marais permanent (segment 2), à reprofiler le réseau de rigoles existant et à créer des élargissements (segment 3), et à créer quatre nouveaux étangs piscicoles en lien avec le réseau existant.



Canard branchu

Superficie restaurée : 20 ha

Tenure des terres : Privée (Corporation de la Commune)

LOCALISATION :

Région administrative : Centre-du-Québec
 MRC : Nicolet-Yamaska
 Municipalité : Baie-du-Febvre
 Feuillet topographique : 311-02 NO
 Coordonnées : UTM: 18T - 670 516 - 5 111 574

Le site est situé entre Sorel et Trois-Rivières, au sud du lac Saint-Pierre.



Sarcelle à ailes bleues



Grand brochet

COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE Croquis de restauration



- Banc d'emprunt et canal exutoire du segment 1**
Niveau d'opération: 4.7 m
Superficie: 3.1 ha
- Segment 2**
Niveau d'opération: 5.2 m
Superficie: 9.7 ha
- Segment 3**
Niveau d'opération: 5.4 m
Superficie: 5.1 ha
- Stations de pompage
- Prise d'eau
- Ouvrages de contrôle
- Panneau
- Canaux de raccordement
- Étangs piscicoles: 2007-2, 2007-3, 2009-1 et 2009-2
- Barrière d'accès
- Digues

La tradition se poursuit au Salon de Trois-Rivières

Pour une cinquième année, le Regroupement des sauvaginaires du lac Saint-Pierre était présent au Salon Plein air, Chasse et Pêche de Trois-Rivières qui s'est déroulé du 8 au 11 avril dernier.



Parmi les milliers de personnes qui ont visité le salon, plusieurs ont essayé notre simulateur de chasse aux canards.



Beaucoup d'information a été donnée sur notre regroupement.

Le tirage spécial lors de l'assemblée générale annuelle

TIRAGE SPÉCIAL

POUR TOUS LES MEMBRES EN RÉGLE LE 8 juillet 2011 à 19h30

1^{ER} PRIX : VALEUR DE 500 \$

Toile à l'huile de l'artiste peintre Jean-Noël Marchand

2^E PRIX : VALEUR DE 250 \$

Forfait de pêche à la Pourvoirie du lac Saint-Pierre Pour deux personnes (non transférable)

Guide et embarcation compris

(www.lacstpierre.com)

3^E PRIX : VALEUR DE 200 \$

Forfait de chasse aux canards d'une journée à la Commune de Baie-du-Febvre

Pour une personne (non transférable)

Guide et chien rapporteur compris (www.canards.com)

4^E PRIX : VALEUR DE 25 \$

Trois livres de recettes de sauvagine

La participation au tirage est incluse avec l'achat de la carte de membre.

Retournez le coupon détachable de la carte de membre accompagné d'un chèque de 10 \$ au nom du Regroupement de Sauvaginaires du Lac St-Pierre et participez gratuitement à ce tirage spécial.

(Une carte est incluse dans l'enveloppe si vous n'avez pas renouvelé en 2011.)

Tirage lors de l'assemblée générale annuelle

Vendredi 8 juillet 2011 à 19h30

420, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre

François Bergeron, trésorier (450) 742-7260

Publié par le Regroupement des sauvaginaires du lac Saint-Pierre
www.canards.com

Rédaction : Normand Gariépy
Production : Michel et Mathieu Marano
Impression : Page Courmoyer